

CHINE – Contrôle accru des importations

Par Inf'OGM

Publié le 07/01/2002

Les importations d'OGM doivent être certifiées et contrôlées par le ministère de l'agriculture, et garantir que les produits sont inoffensifs pour les humains, les animaux et l'environnement. Sans un tel certificat, les contrats commerciaux ne peuvent être signés. La Chine est le plus grand importateur de soja en provenance des Etats-Unis - valeur estimée à 1 milliard de dollars pour l'année à venir. Le 7 janvier, le ministre de l'Agriculture rendait publics les détails de la procédure à suivre pour les importateurs. Ce règlement de contrôle de la sécurité des produits agricoles transgéniques - qui prendra effet le 20 mars 2002 - les oblige à obtenir un certificat de sécurité pour les produits agricoles importés (principalement les semences, les aliments pour animaux, les pesticides et les engrais) avant toute commercialisation ; les importations non certifiées seront renvoyées aux exportateurs ou détruites.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chine-contrôle-accru-des-importations/